BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 27 décembre.

[illegible] le coton s'élèvent à peine à 6000 [illegible] dans les qualités Middling. Nous [illegible]

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

[illegible]	à 8¼	Middling Fair	9¾ @ 10¼
[illegible]	à 7¾	Fair	10¼ @ —
[illegible]	à 8¾	Fully Fair	— @ —
[illegible]	à 8¾	Good Fair	— @ —
[illegible]	à 9¾	Good Fine	— @ —

SUCRE—Marché ferme. Ventes 300 boucauts à 8¼ [illegible]

[illegible] La baisse continue. Les opérations [illegible] 1000 barils à 30 @ 40 cts les lots de [illegible]

FARINE—[illegible] demande. Il s'est traité 5000 barils à [illegible] à 50 la fantaisie, et $10 un ou [illegible]

[illegible] animé, mais baisse. Les ventes [illegible] 32,000 sacs à $1 86 @ $1 79 la [illegible] grande partie à $1 79.

[illegible] 4000 sacs à 65 à 68 cts.

[illegible] sacs à 45 à 50 cts le St-Louis, et 36 c [illegible]

[illegible] sacs hier et aujourd'hui, à $1 07½

[illegible] le porc composement 300 [illegible] mess prime, $15 25 le M. O. [illegible] seulement dans le bacon—[illegible] graisse à 12 cts, et 600 barils et tier-[illegible]

[illegible] Marché calme. 300 sacs à 12 @ 12½ cts.

[illegible] Très-languissant. Nous cotons: Sterling [illegible] Francs, 5 fr 26¼ @ 5 fr 32½; Traites [illegible] à soixante jours, 2¼ @ 2½ pour [illegible] Traites à vue sur New-York, ½ [illegible] escompte.

[illegible] navires ont été affrétés pour le Havre [illegible] et 30 c. le blé. Deux navires pour [illegible] la mais.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Nautilus, Thompson, Brazos Santiago
[illegible] West, Bennett, New York
[illegible] Hale, Rollins, Trieste
[illegible] Collins, Boston
[illegible] Amesbury, New York
J J Bradford, Taylor, Apalachicola
[illegible] Miller, Pensacola

ARRIVÉS HIER.

[illegible] Canada, Baggs, New York via la Havane
[illegible] Harrison, Liverpool
[illegible] Holts, New York
[illegible] Sautera, Havane
[illegible] Allen, Thomaston
[illegible] Gatzmer, Brême
[illegible] Gelpi, Barcelone
[illegible] Trenis, Tampico
[illegible] Mendazona, Havane
[illegible] Mohan, Havane

Départs des steamboats.

New Latona, Gross	9 AM
C D Jr Cotton	9 AM
Dr Batey, Pagan	9 AM
Jasper, Marks	10 AM
United States, Ardill	10 AM
Florida, Frost	4 PM
B S Lacy, Moore	5 PM
Judah Touro, Smith	5 PM
Choctaw, Hughes	5 PM
Music, Morrison	5 PM
Empress, Meeks	5 PM
Sovereign, Hutchinson	5 PM
Argyle, Cole	5 PM
Illinois, Fulkerson	5 PM
Fanny Bullitt, Dunham	5 PM

Départs d'Europe.

Southampton pour New York	5 déc
Liverpool pour Boston	8 déc
Liverpool pour New York	15 déc
Liverpool pour Boston	22 déc
Liverpool pour New York	29 déc
[illegible] de Southampton pour New York	2 jan

Départs des États-Unis.

New York pour Liverpool	26 déc
Boston pour Liverpool	2 jan
New York pour Liverpool	9 jan
[illegible] Boston pour Liverpool	16 jan
New York pour Liverpool	23 jan
New York pour le Havre	—
New York pour le Havre	—

J. B. AVEQUIN,

chimiste, analyste, essayeur sur tous minerais, sur toutes espèces minérales d'où tous les métaux sont extraits, et généralement sur tous les corps de la nature connus en chimie.

[illegible] à annoncer les substances, les [illegible] qu'il trouve dans les ana-[illegible] il les fait voir, il les fait [illegible] aucun doute dans l'esprit [illegible] accordent leur confiance. [illegible] l'extraction de tous les corps [illegible] de leurs combinaisons di-[illegible] employés dans les arts. [illegible] proportions de métal ou d'oxides que [illegible] de tous les minerais connus. [illegible] les eaux minérales, de quelque na-[illegible]

[illegible] recherches sur la canne à [illegible] sa fabrication, sur les appa-[illegible] formes, sur leurs avantages [illegible] répondre à l'instant à toutes [illegible] verbales qui lui seront faites [illegible]

[illegible] et de l'analyse des essais [illegible] l'importance du travail. [illegible] rue du Quartier 206, Nouvelle-[illegible]

[illegible] Agamemnon, venant de Mar-[illegible] au poteau No — deuxiè-[illegible] sont priés de retirer [illegible] de cinq jours, sinon les [illegible] leurs magasins publics [illegible] BAXTER, LOVELL & co [illegible] marchandise sans un reçu [illegible] 23 dec

[illegible] le navire Agamemnon, de Mar-[illegible]

[illegible] marque Plagniol [illegible] marque Plagniol [illegible] qualité superfine [illegible] olives farcies [illegible] la célèbre marque [illegible] LANATA FRÈRES, rue Jefferson

[illegible] bon marché—Regalias à [illegible] à $30 le millier. Ces cigares [illegible] succession de B. Valls. A vendre [illegible] & ASQUES, 39 Vieille Levée, en face du Natchez Alley

[illegible] du navire W D Miller, [illegible] cigares de quali-[illegible] Nueva Empresa, Moutié [illegible] Hercule, à vendre par [illegible] & NAQUES, 39 Vieille Levée, en face du Natchez Alley

Quincaillerie! Quincaillerie!

[illegible] de Philadelphie un grand [illegible] directe des manufac-[illegible] marché et à des termes [illegible] consistent en partie, savoir: [illegible]

[illegible] U. A. POLLARD & Co. 76, rue du Canal

R. DURAND,

IMPORTATEUR DE PORCELAINE et CRYSTAUX coin des rues St-Pierre et Royale, Nos. 187 et 189,

annonce au public en général qu'il [illegible] par les derniers arrivages [illegible] assortiment de Crystaux et Por-[illegible] à des prix modérés. [illegible]

CHAUSSURES D'HIVER,

[illegible] FÊTES, BALS ET SOIRÉES pour dames, messieurs et enfants. [illegible] à la manufacture de [illegible] encoignure des rues Royale et Dumaine, [illegible] de chaussures et le plus [illegible] variété pour dames, [illegible] toutes couleurs, avec ou sans [illegible] couleurs à boutons avec [illegible] à boutons avec ou sans [illegible] pour dames [illegible] pour dames, [illegible] demoiselles, enfants, fillettes, enfants. [illegible] vernies, souliers ver-[illegible] chaussures pour [illegible] qui puisse répondre à [illegible] avec la plus grande [illegible] 19 déc

[illegible] pour le marché [illegible] de six douzaines, [illegible] bouteille et demi bouteille.

RICHARD ALDIGE & Co, 35 Chartres, au premier.

[illegible] malles manteaux talma, [illegible] pèlerines et basques pour en-[illegible] velours soie et drap, nouveau [illegible] français en drap noir, bleu, [illegible] pour enfants et jeunes gens; [illegible] soie, satin, peluche, etc.; [illegible] fantaisie, haute nou-[illegible] bonnets d'enfants, article nouveau. LAGAY & LECANU, 3, rue de Chartres.

Marburg & Forster,

20, rue de la Douane,

[illegible] recevoir par les navires Johanna-[illegible] States et Guttemberg du Havre, [illegible] Emma Lincoln de Hambourg: [illegible] pour dames, [illegible] pour messieurs, [illegible] enfants et pour garçons No 1[illegible], [illegible] noir et couleur, [illegible] double largeur, [illegible] simple largeur, [illegible] peluche et velours façonnés, haute [illegible]

[illegible] 200 barils distillé, du [illegible] de Cincinnati, en débarquement, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, No 33, rue Tchoupitoulas

AMUSEMENT.

Théâtre d'Orléans.

Samedi 29 décembre 1855:
LA FAVORITE,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.
Dimanche 30: George et Marie, drame en 5 actes.
On commencera à 6 1/2 heures.

Théâtre de la Gaieté.

[illegible] soir, 28 décembre,
Début de M. J. B. Brown—[illegible]
The Young Actress.
Les portes seront ouvertes à 7 heures.
On commencera à 7½ heures.

Théâtre St-Charles.

Vendredi soir, 28 décembre,
Ireland as it is.—Irish Assurance.—M. et Mme Barney Williams rempliront les principaux rôles.

Mlle. TERESA PARODI

A l'honneur d'annoncer au public qu'elle donnera son premier
GRAND CONCERT à la Nouvelle-Orléans aura lieu
JEUDI SOIR, 3 JANVIER 1856,
A ODD-FELLOWS HALL.

Elle sera secondée par Mme AMALIA PATTI STRAKOSCH, le contralto distingué; SIGNOR LEONARDI, le baryton, et sous la direction de MAURICE STRAKOSCH, le grand pianiste.

Prix d'entrée pour toutes les parties de la salle: $2. Sièges retenus, $2 50. On peut retenir des sièges à partir de lundi, 31 décembre, aux magasins de musique de MM. E. D. Hyams et P. P. Werlein, rue du Camp.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le concert commencera à 8 heures. Pour les détails et le programme, voir les affiches et les annonces qui seront publiées plus tard. 26 déc

PEEL'S SOUTHERN OPERA HOUSE,

Les fous de fête.

Les seuls CAMPBELL MINSTRELS de Wm A. Peel, troupe sans pareille.

On jouera cette semaine des pièces tout à fait nouvelles: *Shakspeare Festival*, vaudevilles, musique, etc.

Les portes s'ouvriront à 7 heures moins un quart. Le spectacle commence à 7 heures et demie.

Prix d'entrée..... 50 cts.

MATT PEEL, directeur
24 déc Br F. A. JONES, agent.

UN MILLION DE CURIOSITÉS.

Le Musée de Spalding & Roger.

Qui a coûté plus de $100,000, qui est admirablement disposé dans le PALAIS FLOTTANT, composé du choix des meilleurs musées du Nord, y compris tout le riche musée d'Albany, et renfermant:

Des nouveautés antédiluviennes,

Des armes anciennes et modernes, des instruments amateurs de toutes les parties du globe; 5000 anciennes pièces de monnaie; des reliques de Herculanum et de Pompeii; des souvenirs de la Révolution et des premiers habitants de notre pays; 20,000 tableaux; des trésors rares de la terre et de la mer; des spécimens innombrables de zoologie, d'ornithologie et d'entomologie, empaillés par des artistes habiles; des minéraux, des pétrifications, des fossiles qui rappellent les animaux depuis la création du monde jusqu'à nos jours.

Une grande galerie de statues,

Dans laquelle on trouve un grand nombre de héros de l'histoire sacrée et profane, et un nombre infini d'autres.

Curiosités rares et précieuses

qu'on ne peut voir ailleurs et que le manque de place nous empêche de mentionner ici. C'est probablement le monde le plus riche et le plus instructif qu'il y ait en ce moment en Amérique. Les propriétaires ouvriront l'exhibition à Carrollton, le 26 du courant, et au pied de la rue du Canal.

A la Nouvelle-Orléans (pendant huit jours) à partir du DIMANCHE 6 JANVIER, jusqu'à dimanche 13 janvier.

Prix d'entrée: 50 cts; les enfants et les domestiques paieront moitié prix. Les membres du clergé et leur famille ne paieront rien. Les élèves seront admis à des conditions libérales.

Immédiatement après chaque exposition, un magnifique CONCERT sera donné dans l'élégant salon à bord du "James Raymond," à côté, par la célèbre troupe de *Negro Minstrels.*

Prix d'entrée: 25 cts. 25 déc—3sem

Les anciens favoris sont de retour

A la salle des Odd Fellows.

Quelques représentations seulement.

La première troupe de Campbells, organisée en 1847, est composée comme autrefois, des excellens artistes suivans:

T B Prendergast,	W W Newcomb,
J H Burdett,	Dan Bryant,
S E Clark,	Fred. Wilson,
G R Fowler,	H Fenton,
G W Demerest,	J M Ross,
E H Winchell,	F M Boler.

Les artistes de talent qui composent cette troupe la mettent bien au-dessus de toutes les autres.

La famille Black Ravel jouera à la première représentation, la pantomime de la Noël.

Prix d'entrée:—50 cts. Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures et demie.

On peut retenir des sièges à la salle, sans frais extra, de 9 heures à 1 heure.

T. B PRENDERGAST, directeur.
20 dec— E B NETTLETON, agent.

Théâtre Pélican.

VEILLE DE NOEL.

Bals masqués et de fantaisie.

Le premier a lieu LUNDI (veille de Noël), 24 déc. 1855
Le second " LUNDI (veille du jour de l'an, 31 déc. 1855.
Le troisième a lieu MARDI, 8 janvier 1856.
Le quatrième a lieu MERCREDI, 23 janvier 1856.
Le cinquième " MARDI (Mardi Gras) 5 fév. 1856.
Le sixième " VENDREDI, 22 février 1856.

Le Théâtre Pélican a été loué et disposé expressément pour les Cotillons. Les décors seront enlevés le soir de chaque bal, la salle sera ainsi la plus vaste et la plus agréable de la ville. La buvette attachée ordinairement aux théâtres et aux salles de bal disparaîtra pour faire place à de grands salons et des chambres de toilettes.

Prix des billets de souscripteurs: $10 pour la série de bals. S'adresser aux directeurs.

Le bureau du Théâtre sera ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, afin de recevoir les demandes d'invitation pour les dames, car aucun billet ne sera donné sans l'approbation du comité.

Prix du billet.....$2—On peut s'en procurer aux magasins de musique et au bureau du théâtre.

23 déc—

MUSÉE AMERICAIN DE VANUCCHI,
no 107, RUE ST CHARLES,

Presqu'en face du Théâtre St Charles et autrefois le Musée de Dan Rice.

NECROMANCIE!

PREMIÈRE GRANDE REPRÉSENTATION.

M. ADONIS, le célèbre magicien, ayant été engagé, donnera une de ses soirées magiques, ce soir.—1ère partie: La pendule aérienne, chef-d'œuvre de mécanisme—2o. La cloche parlante.—3o. L'oranger et le rosier.—4o. L'œuf et le tambour.—5o. L'automate voltigeur.—6o. Le bonhomme Lapin.

2me partie:—La bouteille infernale d'où M. Adonis tirera deux cents liqueurs différentes qu'il servira aux spectateurs.—2o. La danse des farfadets.—3o. L'album mystérieux.—4o. La fumée de Satan. Un des spectateurs fumera un cigare et à un mot de M. Adonis, la fumée entrera dans un bocal.—5o Le chapelier de l'an 1860.—6o Les poissons d'eau et les poissons de feu.

Parmi les curiosités se trouve un superbe ORANG-OUTANG.

Prix d'entrée:—50 cents. Moitié prix pour les enfants.

Le public est prié de se souvenir du No 107, car beaucoup de personnes prennent pour l'établissement de M. Vanucchi celui qui est à côté et que le propriétaire appelle un musée. Les visiteurs s'aperçoivent, après avoir donné leur argent, qu'ils ont été dupes.

Théâtre d'Orléans.

Bals masqués de société.

La série ordinaire des bals masqués de Société qui seront donnés au Théâtre d'Orléans est fixée comme suit:

Le 1er, lundi, 24 décembre 1855.
Le 2e, jeudi, 10 janvier 1856.
Le 3e, mardi, 15 janvier 1856.
Le 4e, mardi, 22 janvier 1856.
Le 5e, mardi, 29 janvier 1856.

Ces Bals seront sous la direction des Messieurs dont les noms suivent:

Dr J. Labatut,	*Jules Belly,
*Adolphe Schreiber,	*E. G. Gottschalk,
[illegible] Voorhies,	Ben O'Connell,
*Lucien Charvet,	*Alfred Corau,
Omer Gaillard,	Carl Weysham,
O. Dupre,	Henry Lemmesset.

Une copie des règlemens adoptés par les commissaires des bals sera fournie aux souscripteurs et aux personnes invitées. Ces règlemens seront mis en force dans toutes circonstances.

Les messieurs qui désirent souscrire à ces bals sont priés de faire leur application à M. Boulier, au bureau du Théâtre.

Les souscripteurs qui désireraient obtenir des billets d'invitation devront remettre leurs listes au bureau avant qu'elles soient présentées au comité d'invitation et d'admission.

*Comité d'invitation et d'admission. 13 déc—

Salle des Odd Fellows.

Bal masqué et de société donné par les jeunes gens.

Une série de bals sera donnée à la Salle des Odd Fellows, comme suit:

1er bal de série	VENDREDI,	14 décembre	1855
2e " "	LUNDI,	31 "	"
3e " "	VENDREDI,	18 janvier	1856
4e " "	MARDI,	5 février	"

DIRECTEURS.

P. E. Mortimer,	W. H. Slack,
E. L. Aubert,	J. F. Planchard,
F. F. Trinchard,	W. C. Wilson,
Thos. Taquino,	James Taylor,
C. T. Beauregard,	A. C. Smith,

L. R. Larose.

Les messieurs qui désirent se procurer des billets d'invitation pour les dames, sont priés de donner leurs noms et leur résidence au comité. Les directeurs se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures, au bureau.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les Directeurs.

Les billets de souscription sont limités. On ne peut s'en procurer qu'en s'adressant au secrétaire, au bureau.

Toutes les personnes masquées devront se démasquer avant d'entrer dans la salle.

Il ne sera émis aucun billet d'invitation après la dernière réunion des Directeurs, avant chaque bal. La règle est positive.

Les messieurs qui désirent souscrire à ces bals, sont priés de s'adresser au secrétaire.

On ne pourra positivement pas acheter des billets le soir du bal. 20 nov

GRANDE ASCENSION!

PLACE D'ARMES,

DIMANCHE 30 DÉCEMBRE 1855,

Au bénéfice des orphelins du [illegible]

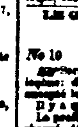

[illegible] de M. H. Godard, en compagnie de plusieurs amateurs, avec un grand ballon.

Si le temps le permet, il y aura plusieurs [illegible] qui commenceront à 2 heures et demie.

[illegible]—Prix d'entrée.....50 cents par personne—25 cents pour les enfants.

Les portes s'ouvriront à 2 heures, on commencera à 3 heures et demie et le départ définitif aura lieu à 4 heures très précises.

Les personnes qui désireraient faire partie du voyage aérien doivent s'adresser à M. E. Godard, rue Toulouse, 124. 28 déc—

LE GYMNASE [illegible] ET SALON [illegible]

No 10 rue [illegible] No 10

Sera ouvert LUNDI, 22 octobre. Heures de leçons: de 5 heures du matin à 10 heures du soir, excepté les dimanches.

Il y a une salle pour chaque département.

Le professeur HILBY, du gymnase de Berlin, est chargé de donner des leçons de gymnase.

22 oct—

285,000 CIGARES de la Havane, de différentes grosseurs et des meilleures [illegible]

[illegible] Havane, à vendre par [illegible] 26 déc

GRAINES DE JARDINAGE

NOUVELLE RÉCOLTE DE 1855.

[illegible]

[illegible]

[illegible] JENNINGS, LAUGHLAND & Co, Agents.

Médecine de prix.

[illegible] pour New-York... [illegible]

PARTIRONT DE SAVANNAH

[illegible] MERCREDIS ET SAMEDIS.—

[illegible]

Agents: [illegible] PADELFORD, FAY & Co, à Savannah. SAML L. MITCHELL, 13, Broadway, New-York

POUR LE HAVRE.—Le beau navire américain de première classe et fin voilier [illegible], capitaine Stockley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 26 dec

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot de première classe et fin voilier Wurtemberg, capitaine Wilson, prend en ce moment son chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co 22 dec

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1ère classe MARIA GREENLEAF, capt. Merryman, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 350 balles de coton s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 27déc

POUR ANVERS.—Le paquebot de 1ère classe BADEN, capt. Healy, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 27déc

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1ère classe Chs H. PENNELL, capt. Melcher, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 26déc

POUR BRÊME.—Le nav. brêmois de première classe et très fin voilier ADMIRAL, capitaine Wessely, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. ou à MEYER, MURRAY & co. 22 dec

POUR LE HAVRE.—Le navire américain de première classe et fin voilier Lexington, capitaine Stone, prend en ce moment un chargement et partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co 21 dec

POUR ANVERS.—Le navire américain de première classe et fin voilier MOUNTAINEER, capitaine Nelson, ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 26dec

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain de première classe et fin voilier FRANCES P. SAGE, capitaine Ingersol, ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 580 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 19déc

POUR LIVERPOOL.—La barque américaine de première classe et fine voilière MARY BENTLEY, capitaine Bentley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour reste du fret, s'adresser à CHERVEY & FARWELL, ou à BAXTER, LOVELL & co 14déc

POUR TRIESTE.—Le brick suédois de première classe BRILLANT, capitaine Blomberg, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co 18 dec

POUR LE HAVRE.—Le magnifique navire de première classe CHAS. WARD, capitaine Ward, ayant son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 11 dec

POUR LE HAVRE.—Le magnifique navire de première classe ORDONDALE, capitaine Dirby, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 11 dec

POUR BRÊME.—Le nouveau navire de 1ère classe TURBO, capitaine Thorsdenn, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 7 dec ou à VEUVE JEANRENAUD & co

POUR ANVERS.—Le navire brêmois de première classe et fin voilier ERNST MORITZ ARNDT, capitaine Bust, prend en ce moment un chargement pour Anvers, et partira incessamment. Pour fret de 350 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co, ou à C. T. BUDDECKE & co. 6 déc

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot, de première classe, GUTTEMBERG, capitaine [illegible], prend en ce moment un chargement et partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord. 4déc

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain de première classe et fin voilier UNITED STATES, capitaine Blanchard, prend en ce moment un chargement et partira incessamment. Pour balance du fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co. 30 nov

POUR BRÊME.—Le superbe navire brêmois tout neuf et de première classe, D. H. WATJEN, capitaine Boelyer, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à BAXTER, LOVELL & co ou à MEYER, MURRAY & co. 29 nov 15, rue Carondelet

FRUITS au jus, guignolet, amandes, &c, &c. Attendu par le navire Gorandale, de Bordeaux—20 caisses fruits au jus, assortis, 10 do fraises de Nantes, 30 paniers guignolet d'Angers, 30 futailles vin de Médoc, [illegible] 1851 et 1850, 30 barriques vin rouge ordinaire, 48 barils vin blanc Haut Sauterne.—Et par le navire Agamemnon de Marseille,—20 balles amandes de Languedoc, 30 caisses Vermouth, 25 do absinthe.

EN MAGASIN.

Huile d'olive en paniers de 12 bouteilles et en [illegible]; vin rouge et blanc en barriques, barils et caisses; Marasquin et Curaçao importés; Vermouth de Noilly; Sirops de Punch; [illegible] de Frontignan qualité supérieure; Eau de fleurs d'oranger; bouchons de toutes qualités; dame-jeannes de 2, 3 et 5 gallons; différentes qualités de Bordeaux rouge et blanc

Rue de vin Rochelle et preuve, de Hy. Sutton de do de 1re preuve 1851 et 1850. Huile d'olive en caisses, marque James Plagniol. A vendre par R. TALAMON, 21 nov 181 rue Royale.

AVIS.

LE Dr SHERIDAN, qui a fait ses études dans les hôpitaux de Mass Hospital, à Dublin, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans où il rend, tous les jours, dans l'espace de 25 à 30 jours [illegible] avoir recours aux instruments, et les affections pulmonaires alors même qu'elles sont arrivées à la seconde période. Les personnes [illegible] pourront s'adresser au Dr Sheridan qui guérit également les hémorroïdes et les rhumatismes.

Les maladies secrètes sont guéries à première visite. Les cures sont garanties. Les personnes demeurant à la campagne peuvent se faire traiter en faisant connaître exactement le degré du mal.

Le Dr Sheridan permet de parcourir le livre où sont consignées ses cures merveilleuses à St-Louis et à la Nouvelle-Orléans. Son diplôme est exposé dans son cabinet. On peut venir voir le Dr rendant la vue aux aveugles.

Heures de consultations: de 9 heures du matin, à 4 heures de l'après-midi. Le cabinet est au No 238, rue du Canal, enseigne Tadmo. 11 oct—

La plus grande découverte de l'époque.

M. KENNEDY de Roxbury, vient de découvrir, dans une plante des pâturages, un remède qui guérit TOUTES les humeurs, depuis la dernière scrofule jusqu'au simple bouton. Il en a fait un essai dans plus de onze cents cas [illegible]

Une bouteille [garantie] guérit un bouton à la figure.

Deux ou trois bouteilles guérissent les plus affreux boutons à la figure.

Deux ou trois bouteilles guérissent la bile.

Deux bouteilles guérissent le plus affreux chancre à la bouche et à l'estomac.

[illegible]

M. KENNEDY [illegible]

Fabriqué par DONALD KENNEDY, Roxbury [illegible]

A vendre chez J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres.

[illegible] de Frontignan.—[illegible] muscat de Frontignan. PAUL JUGE FILS & co, 22 nov 30 rue St Louis

PHOTOGRAPHIES.

Salon de Portraits, 90, rue [illegible] [illegible]

E. JACOBS [illegible]

J. CARRIÈRE

[illegible]

Souscriptions [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil de la Nouvelle-Orléans.

NOUS les soussignés, [illegible] billets à un [illegible] souscriptions destinées à fournir le capital pour l'établissement d'une compagnie d'assurance, en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane.

Ladite compagnie sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom de "Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil de la Nouvelle-Orléans."

Les noms et le montant des souscriptions, voir la charte publiée plus bas.

CHARTE

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que ce vingt-quatrième jour du mois de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq et dans la quatre-vingtième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Daniel Israel Ricardo, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé, ont comparu les personnes dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que, se prévalant des lois de la Louisiane qui ont trait aux compagnies d'assurance, elles s'engagent par les présentes et engagent ceux qu'elles représentent, de former une corporation pour assurer contre les risques de l'incendie, de la mer, des rivières et autres risques, sous les obligations, stipulations et règlements suivants, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de la dite corporation seront "La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil, de la Nouvelle-Orléans," et elle est par les présentes établie à la Nouvelle-Orléans. Elle commencera les affaires dès que les conditions de la loi auront été remplies et existera pendant vingt-cinq ans à partir de la date de la fondation, à moins qu'elle soit dissoute plus tôt de la manière indiquée plus bas. Durant cette période, elle jouira, sous ce nom, des droits, pouvoirs, des droits de succession [illegible] et pourra être attaquée en justice; elle en pourra appeler [illegible] de la corporation ayant pouvoir [illegible] l'expiration des Etats-Unis d'Amérique, et pourra [illegible] le nom de la corporation; elle possédera, recevra, achètera, vendra et transfèrera, en sa qualité de corporation, des propriétés foncières et individuelles, meubles et immeubles; elle nommera et élira les directeurs et officiers qu'il lui plaira d'élire, et dont ses intérêts exigeront l'élection; elle adoptera pour la bonne direction de ses affaires, tels règlements qu'elle jugera nécessaires et sera tous les pouvoirs et privilèges que la loi accorde aux corporations. Toutes les assignations et autres procédures légales contre la corporation devront être adressées au président ou au secrétaire.

ARTICLE II.

Le but dans lequel la dite Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil de la Nouvelle-Orléans a été établie et son genre d'affaires, sont indiqués plus bas, savoir:

Premièrement—D'assurer les maisons, les entrepôts, les presses à coton et toutes sortes d'édifices; les mobiliers, les marchandises et autres propriétés, contre les pertes et les avaries causées par l'incendie.

Deuxièmement—D'assurer les navires, les bateaux à vapeur, le fret, les objets et marchandises, les espèces, l'argent et l'or en barres, les commissions, les profits, les billets de banque, les billets de change et autres preuves de dettes, prêts à la grosse et toutes choses aux risques de transport, de terre ou de mer.

Ladite compagnie pourra se faire assurer contre un risque quelconque contre lequel elle aura assuré.

ARTICLE III.

Le nom et l'intérêt individuel des parties dans cet acte et dans la souscription primitive, sont comme suit:

E J Hart & co,	sept mille piastres
James D Denegre,	trois mille piastres
A D Kelly & co,	quatre mille piastres
H T Lonsdale,	trois mille piastres
Bradley, Wilson & co,	cinq mille piastres
John C Ricks,	cinq mille piastres
Willis, Rawlins & co,	trois mille cinq cents piastres
J Y de Egana,	cinq mille piastres
Turner & Renshaw,	trois mille piastres
Farby & Tremoulet,	trois mille piastres
Henderson & Gaines,	trois mille piastres
Hart, Sandor & co,	cinq mille piastres
V & E Maignan,	deux mille piastres
James Robb & co,	cinq mille piastres
Ward, Saunders & Hunt,	trois mille piastres
Oakey & Hawkins,	deux mille piastres
Hewitt, Norton & co,	deux mille piastres
E Rochereau & co,	deux mille piastres
Querrouze & Langsdorff,	deux mille piastres
A D Grieff & co,	deux mille piastres
Schmidt & Ziegler,	deux mille piastres
F de Fuentes & co,	deux mille piastres
N C Folger,	deux mille piastres
Carnhwaite, Griffin & co,	deux mille piastres
Bell & co,	deux mille piastres
A Glenn & co,	deux mille piastres
Costillo & Hariepe,	deux mille piastres
S Oser & co,	deux mille piastres
Lonsdale, Kendall & co,	deux mille piastres
J P Whitney & co,	trois mille piastres
M R Haggerty & Bro.,	trois mille piastres
R H Thorn,	trois mille piastres
Caddy, Brown & co,	cinq mille piastres
Elliott, Adams & co,	deux mille cinq cents piastres
James Druhan,	deux mille piastres
John K Pike,	deux mille piastres
J H Moss,	deux mille piastres
Bogart, Foley & Avery,	trois mille piastres
J Waterman & Bro,	deux mille piastres
John O Woodruff & co,	deux mille piastres
Moore & Simms,	deux mille piastres
John L Lee,	mille piastres
Schwartz & co,	deux mille cinq cents piastres
John Hurley & co,	deux mille piastres
J W Zacharie & co,	deux mille piastres
David M Fowler,	mille piastres
Charles Moss,	deux cinq cents piastres
George Heaton,	trois mille piastres
Davis & Jackson,	mille piastres
Fassell, Bee & co,	deux mille piastres
Matthew Martin,	mille piastres
F W Tilton,	mille piastres
H L Spearing,	mille piastres
Pam & Rhodes,	cinq cents piastres
E Johnson & co,	deux mille piastres
Terrell & Bates,	deux mille piastres
Jules A Blanc,	mille piastres
M Aspill,	mille piastres
William Tisserton,	mille piastres
Murray, Miller & co,	mille cinq cents piastres
J G Peppard & co,	mille piastres
Hughes, Mybaird & co,	deux mille cinq cents piastres
J L Bush & co,	deux mille piastres
Brander, McKenna & co,	mille piastres
Warncken & Kirchhoff,	mille piastres
Davis, Jenkins & co,	mille piastres
Gleason & co,	mille piastres
Washington Jackson & co,	deux mille piastres
F W Smythe,	[illegible]
H Kloppenburgh,	deux mille cinq cents piastres
Pooley, Nicol & co,	deux mille cinq cents piastres
A Brown & co,	deux mille cinq cents piastres
Gradau, Commagère & co,	trois mille piastres
F F Folger & co,	deux mille piastres
Thos S Gason,	cinq cents piastres
W S Wright & co,	deux mille piastres
Dyas & co,	deux mille piastres
W A Violett & co,	deux mille piastres
F Kennett & co,	deux mille piastres
G M Pinckard & co,	deux mille piastres
North, Sneden & co,	deux mille piastres
J L & E L Levy,	deux mille piastres
J Marks & co,	deux mille piastres
Manuel Payro,	deux mille piastres
Levy & Sommers,	deux mille piastres
P Caesebe Bro & co,	deux mille piastres
J H Marks & co,	trois mille piastres
Parmelee & Bro,	mille piastres
J Prague,	mille piastres
Thomas Hale,	mille piastres
Beverton & Keefe,	mille piastres
John C Stewart,	mille piastres
Geo A Sanford,	mille piastres
Moses Eastman,	deux mille cinq cents piastres
Frelsen, Stevenson & co,	deux mille piastres
Grant, Lewis & co,	deux mille cinq cents piastres
Gardner Johnson,	mille piastres
A A Pray,	deux mille piastres
F A Conant,	deux mille cinq cents piastres
James Small,	mille piastres
S DeVinney & co,	deux mille piastres
Hall, Rodd & Putnam,	deux mille piastres
O Burnham,	mille piastres
Joseph Landis & co,	deux mille piastres
E G Rogers & co,	deux mille piastres
E M Kennedy & co,	mille piastres
Haggerty & Lening,	mille piastres
D H Braimaster,	mille piastres
D H Martin,	mille piastres
A & H Black,	mille piastres
G N Morrison,	mille piastres
Jno M Gould & co,	mille piastres
Wm H Letchford & co,	mille piastres
Howard & Hall,	mille piastres
E H Howell & Bro,	mille piastres
Chs. C Gaines & co,	mille piastres
B Duffield,	mille piastres
Cook & Morehouse,	mille piastres
Jno I Adams,	mille piastres
Jno M Bell,	mille piastres
Ambrose Lanfear & co,	deux mille piastres
J A Purnell,	cinq cents piastres
Martin Gordon,	deux mille piastres
Schmidt & co,	trois mille piastres
Leonard Fash & co,	deux mille piastres
E B Harris,	mille piastres
W B McCutcheon,	mille piastres
Corson & Armstrong,	mille piastres
Jennings, Laughland & co,	mille piastres
B Mosquera,	mille piastres
Murphy & Nevius,	mille piastres
W E McClure,	mille piastres
A P Simpson,	mille piastres
H M Hyams,	mille piastres
J W Stanton & co,	trois mille piastres
B H Green,	mille piastres
Fulgence Rieux,	mille piastres
S & A Henderson & co,	mille piastres
Lamb, Sullivan & co,	deux mille piastres
G L Dolson & Son,	deux mille cinq cents piastres
Paul Zora,	cinq cents piastres
Payne & Harrison,	deux mille piastres
E L Hyams,	mille piastres
A Pujos,	mille piastres
H Cassonnade & co,	mille piastres
John Pemberton, président,	cinq mille piastres
C Cavaroc & fils,	deux mille piastres
C & G B Bald,	deux mille piastres
Lanata frères,	mille piastres
N F Bliss,	deux mille piastres
Hyde & Goodrich,	deux mille cinq cents piastres
Geo C Lawrence,	mille piastres
P Gueno,	mille piastres
S & G Cromwell,	deux mille piastres
Folts-Walker & co,	deux mille piastres
J H Burbridge & co,	mille piastres
Keep, Bard & co,	mille piastres
M Harris,	deux mille piastres
Campbell & Strong,	mille piastres
Perdreauville Frères,	mille piastres
E S Wheelock,	cinq mille piastres
F W Dohlsdornier,	mille piastres
Jno K Collins,	mille piastres
I March Durand & co,	mille piastres
H Kendall Carter & co,	mille piastres
W H Garland,	mille piastres
Bessé & co,	mille piastres
E W Sewell,	mille piastres
John Pettit,	mille piastres
J D Dameron & co,	mille piastres
Bernard Turpin,	mille piastres
E Cabanel & co,	mille piastres
E F Mioton & co,	mille piastres
Lanoux & Forte,	mille piastres
Ant. Guérard,	mille piastres
Jacob Bolly,	mille piastres
Geo. A Brown,	trois mille piastres
Tufts & Hobart,	cinq mille piastres
John Pemberton,	deux mille piastres
S Wolf,	deux mille piastres
Bruce & Adams,	[illegible]
J Friederich,	mille piastres
Southène Thoulet,	mille piastres
Alexandre Lévy & co,	deux mille cinq cents piastres
Jos E Hébert,	mille piastres
Saml G Rist,	deux mille piastres
Charles E Kells,	deux mille piastres
W A Andrew & Barnes,	mille piastres
Priestley & Bien,	mille piastres
John Livingston,	mille piastres
Green, Harding & co,	mille piastres
Barnes, Manley & Co	deux mille cinq cents piastres
J Dillmann,	mille piastres
Daniel Edwards,	mille piastres
H Legendre,	mille piastres
M M Morley & co,	mille piastres
Sewell T Taylor,	mille piastres
John Brownlee,	mille piastres
Goodie & Warden,	mille piastres
Joseph Prince,	mille piastres
A Levy,	mille piastres
Friedman & Fils,	mille piastres
J Y Lopez,	mille piastres
A Broussan,	mille piastres
J d'Arcy,	mille piastres
Stevenson & Conrad,	mille piastres
G O Woodman,	mille piastres
A Gaiennié,	mille piastres
Paul Cook & co,	mille piastres
Vienne & co,	mille piastres
Henry Dovern,	mille piastres
H A & W Lee,	mille piastres
F J Casey,	mille piastres
W Valeton,	mille piastres
Jules Lanoue & co,	mille piastres
P M Ozanne,	mille piastres
John Gatelee,	mille piastres
Charles Schmidt,	mille piastres
Ernest Merilh,	mille piastres
Payne, Harrison & co	mille piastres
J Huot,	mille piastres
Rodewald, Fisch & co	deux mille cinq cents piastres
J H Heiney,	mille piastres
S K Nevers,	mille piastres
Thomas S Kelly,	mille piastres
D M Holmes,	mille piastres
Lewis Bayer & co,	mille piastres
Chas H Nobles & co	mille piastres
John Sewell,	mille piastres

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront exercés par une direction et les officiers et commis que cette direction élira.

La direction sera composée de douze membres de la compagnie, qui devront être élus par voie de scrutin, le premier lundi de décembre de chaque année, au lieu (dans la ville de la Nouvelle-Orléans) que désignera la direction. [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

Les personnes dont les noms suivent formeront la première direction. Elles sont par les présentes revêtues de tous pouvoirs et droits mentionnés dans l'article précédent. Elles resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de février, mil huit cent cinquante-six, ou jusqu'à ce que d'autres directeurs aient été élus à leur place:

E J Hart,	Hugh Wilson,	Henry Renshaw,
J D Denegre,	J O Ricks,	J H Grieff,
A D Kelly,	N A Bardley,	C C Tremoulet,
H T Lonsdale,	J Y de Egana,	J G Gaines.

ARTICLE VI.

Toute personne qui, dans la suite, se fera assurer ou continuera à se faire assurer par la compagnie en toute personne qui aura un nom [illegible]

[illegible]

ARTICLE VII.

La Direction aura le pouvoir de placer, de temps en temps, le montant (mais pas davantage), des gains de la compagnie, [illegible]

[illegible]

ARTICLE VIII.

Les officiers de la compagnie devront, dans le courant d'un mois après l'expiration d'une année à partir du jour où la première police d'assurance aura été émise, et au premier lundi de chaque année [illegible]

[illegible]

ARTICLE IX.

Toute personne qui deviendra membre de cette compagnie en y prenant une assurance, devra, en faisant ce devoir au prix [illegible]

[illegible]

ARTICLE X.

Lorsque l'accumulation des bénéfices nets excédera la somme de un million de piastres, l'excédant pourra être employé, d'année en année, à payer tous les certificats de gains [illegible]

[illegible]

ARTICLE XI.

Dans le courant du premier mois qui suivra l'expiration d'une année après l'émission de la première police d'assurance, et dans le courant du premier mois de chaque année subséquente, les affaires de la compagnie seront réglées [illegible]

[illegible]

ARTICLE XII.

Des actionnaires de la compagnie, à une assemblée générale convoquée dans ce but, après trente jours d'avertissement [illegible]

[illegible]

ARTICLE XIII.

A l'expiration du présent acte d'incorporation ou plus tôt, comme il est dit dans l'article précédent, les affaires de la Compagnie seront liquidées [illegible]

[illegible]

Ainsi fait et passé à mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] et Louis Lacombe, témoins [illegible]

Premiers Souscripteurs:

[illegible]

[illegible] Clawson; [illegible] Geo W Lee, par H A Lee; [illegible] Hannan [illegible] D L Ricardo, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte primitif de l'incorporation enregistré à mon étude.

D L RICARDO, notaire public.

N lle Orléans, 1er décembre 1855

AVIS JUDICIAIRES.

J. B. Richey vs. ses créanciers.—No 8475.

CINQUIÈME COUR du District de la Nlle-Orléans—Les créanciers de l'insolvable et toutes autres personnes que cela pourrait intéresser, sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de Chs T. Bellé, notaire public en cette ville, mercredi le 9me jour de janvier (1856) à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération les affaires dudit insolvable, et ils sont de plus notifiés que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et que James Augustin Esq. a été nommé par la Cour pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour, ce 22 novembre 1855.

N. TREPAGNIER, Député Greffier
22 nov—[illegible]

AVIS.

AVIS est par le présent donné, conformément à la loi, que j'ai l'intention de demander l'émancipation de mon esclave NICOLLE, négresse, âgée d'environ 50 ans. FURCY VERRET.

J. L. Arthur D'Aquin vs. ses créanciers, pour un atermoiement.

AVIS est par le présent donné aux créanciers du dit demandeur d'avoir à se réunir au bureau de Jean Agaisse, notaire public, lundi 22 décembre 1855, pour prendre en considération les affaires du dit demandeur, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et sa propriété sont suspendues.

Par ordre de la cour.
CHARLES E. FORTIER, Député greffier
15déc—[illegible]

DEUXIÈME Cour de district de la Nlle-Orléans—Attendu que Alexander E. Hervouu a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à l'absent F. G. Clermont; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. CHARLES E. FORTIER, dép-greffier

LE soussigné, Joseph Devron, de cette ville et de cette paroisse, désirant faire émanciper son esclave Joannes, négresse, âgée d'environ 35 ans, prie les personnes qui pourraient s'opposer légalement à ladite émancipation, d'enregistrer leur opposition au bureau du greffier de la première cour de district de la Nlle-Orléans. JOSEPH DEVRON.

Ouvrages en cheveux.

EAGUERIN...11, rue du Canal...T. A. KELL

Le plus grand établissement d'ouvrages en cheveux, aux États-Unis.

[illegible]

GUÉRIN & KELLER.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Col Ledyard de New-York:

75 paniers champagne Heidsieck & Co,
25 do do do en demi bouteille,
50 do do cuvée de Moulet,
50 do do Union, à vendre par
23nov NUMA LACOSTE & co, 147 rue Royale

DIVERS, à vendre par VALLE & SAMBOLA, No 22 rue Tchoupitoulas:

30 caisses cuirs de la Havane;
20 balles amandes douces;
30 dame-jeannes do do;
20 balles amandes amères;
10 caisses confitures de la Havane;
20 balles noix d'Espagne;
250 balles laine véritable Vizcaya;
50 sacs café de Guayaquil;
2 nègres à fâtrer;
1 caisse chocolat d'Espagne, très fraîche;
1 bonnet noir ancienne;
50 caisses et 10 barils cigarettes des marques Garcia, Mendoza, Ananas Fumos, Havanes et Sel;
700,000 cigares des marques les plus renommées, telles que: Cervantes, Washington, Sol, Lord Wellington, Intimidad, Cabanas, Ambrosio, Prudes, Carvante, Flor Havana, Rubens, Cortesas, Yagaña, Regalia, Baccaras, Virginia, Gunaline, &c, &c. 26 dec

POMMES.—En débarquement des navires Tr[illegible] et Charlotte Reed, venant de Bordeaux—

[illegible]

QUELQUES lots de broderies, cols, etc. [illegible] A. STUDEBERGER & BIGNON, 147, rue de Chartres entre Bienville et Douane

CIGARES de la marque Lord Wellington—25,000 [illegible] du brick Mary [illegible] venant de la Havane, à vendre par

LABORDE & ESPINE, 53, Vieille Levée, en face du Natchez Alley

C. CAVAROC & Co,
Marchands-Commissionnaires,
No. 144, rue Royale.
Importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, huile d'olive, etc.
Seuls agents des vins F. Boisgermet, Château Dillon et des eaux-de-vie J. B. Baron, Achille Poux.
J. A. Guérin.

ONT continuellement en magasin les marques suivantes:

Cognac père et fils, Cognac, Boyer, Bordeaux. 10 déc—

DURYEA & BRÉE.
Mesdames Marqué et Comté
[illegible]

ON reçu par les derniers arrivages d'Europe: [illegible]

EN débarquement du navire Gorandale, de Bordeaux—[illegible] E. REMAMP. No 21 rue St-Louis

VINS—1000 caisses vin rouge, Premat aîné & co, Bordeaux; 100 do vin blanc [illegible] à vendre par PREAU & COUTURE, 9 déc 31 et 33, rue Gravier

VACHES,
RUE ST-CHARLES, No. 20.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment de marchandises d'hiver, consistant en: [illegible]

G. LAVIE,
RUE ST-CHARLES, No. 22,
Entre Canal et Commune.

VIENT de recevoir un grand assortiment d'articles de toilette et de nouveautés, destinés à-dessous, qu'il seront vendues aux prix les plus modérés:

Gants Jouvin en chevreau blanc, paille et couleurs assortis,
Gants Jouvin en castor et de Suède, garnis en drap,
Cols, cravates et cotonnes noirs et couleurs,
Foulards, mouchoirs batiste blanc et à vignette,
Chemises fines et toile de coton,
Devants de chemises, [illegible] cols et manchettes,
Caleçons en soie et en coton, blancs et couleur,
Gilets et caleçons en flanelle rose et écrue,
Chaussettes en laine et en soie,
Gilets et caleçons en flanelle et en coton,
Parfumerie fine, boutonnerie et prix assortis,
Parfumerie et boutons [illegible] genre, parapluies, [illegible]
Pipes en véritable écume de mer, tuyaux et bouts d'ambre,
Boutons pour gilets, gilets, manchettes et pour devants de chemises,
Jumelles de théâtre et de marine, longues-vues, [illegible]
Cannes et cannes à pommes [illegible]
Cartes à jouer et jeux divers,
Cravates à la [illegible]
Bretelles, porte-monnaie et cigares,
Ainsi qu'un magnifique assortiment d'objets de toilette et de la dernière nouveauté. 20 nov

Changement de Domicile.

VICTOR BOUTRO,
CHAPELIER,
Rue Royale, No 104,
Entre les rues Toulouse et St-Louis.

V. BOUTROS, [illegible] [illegible]

EN débarquement du navire Missouri, venant de Bordeaux—[illegible]

A vendre par B. RENAUD & A. TARDIEU, Encoignure Royale & St-Louis.

EAU DE VIE—20 quarts eau de vie de Cognac, de la marque Samuel Hamart, en débarquement du navire Missouri, venant de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURE, 24 nov 31 et 33, rue Gravier

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Edouard D. Seghers vs les héritiers d'Adolphe Seghers.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—Action en partage.—En vertu et exécution du jugement rendu le 21 décembre 1855 et à moi adressé par l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 30 de janvier 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Citie, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour un partage, à l'adjudication de:

1o—Un terrain situé dans le deuxième district de cette ville, rue St Louis, entre celles Dauphine et Bourgogne, désigné S. O. ayant trente sept pieds anglais de face à la rue St Louis sur cent quarante deux pieds français de profondeur, ouvrant à angles droits dans la profondeur à la distance de cent vingt-sept pieds trois pouces et quatre lignes mesure anglaise, de ladite rue St Louis et de la distance jusqu'à l'extrême profondeur soixante pieds français de largeur, le surplus de la largeur qui se trouve dans le fond appartient à la succession d'Adolphe Seghers.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit terrain.

Cette propriété est bornée du côté de la rue Bourgogne par la propriété appartenant à ladite succession d'Adolphe Seghers, et aussi par celle de dame veuve Hurtebise, du côté de la rue Dauphine par la propriété ci-devant appartenant au juge Canonge, et dans le fond par celle aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Antoine Mazurin et Joseph Martin, de Lafourche.

Les bâtisses et améliorations sur ledit terrain consistent en une maison haute en briques, avec boutique, couverte en ardoises, avec balcons en fer au premier et au second. Le rez-de-chaussée se compose d'une grande chambre, le premier de deux grandes chambres à feu avec portes à coulisses et de deux autres petites chambres; le second d'une grande chambre avec trois foyers, et d'une petite chambre, et une grande chambre dans les mansardes.—Une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec galerie devant, attenant à la maison principale et ayant au rez-de-chaussée quatre chambres dont deux avec foyers, au premier trois chambres, dont deux avec foyers; au second quatre chambres, dont deux avec foyers, et d'un petit grenier.—Une maison haute en briques, couverte en zinc, bâtie dans le fond du terrain, avec galerie devant. Le rez-de-chaussée se compose d'une remise, le premier d'une chambre—Une cuisine haute en briques, couverte en ardoises, ayant une chambre au premier et deux au second, avec foyers, hangars d'absences doubles en briques, couvertes en ardoises, pavé en pierres plates, installations pour l'eau, grande porte cochère, etc.

La susdite propriété porte le numéro 146 et est maintenant occupée par l'institution E. Boussier, sous bail expirant en novembre 1856.

2o—Un terrain situé dans le même district et contigu à celui ci-dessus décrit et ayant vingt-six pieds cinq pouces face à la rue St Louis sur cent vingt-sept pieds huit pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de dame veuve Hurtebise et de l'autre côté et dans le fond par la propriété ci-dessus décrite.

Le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer, le 14 de juillet 1837 et annexé à un acte au rapport de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er août 1837.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit terrain, consistant en une maison haute en briques, couverte en ardoises avec balcon en fer devant, au premier, le rez-de-chaussée se composant de deux grandes chambres à feu, avec portes à coulisses et vestibule, galerie et cabinet derrière,—Le premier: de deux chambres à feu, vestibule, galerie et cabinet derrière.—Une cuisine haute en briques, couverte en ardoises, bâtie dans le fond du terrain, ayant au rez-de-chaussée trois chambres à feu—au premier, deux chambres dont une à feu, hangar d'absences doubles en briques attachés à la bâtisse, installation pour l'eau, pavé, et cour briquetée.

La maison porte le No 167 et est maintenant occupée par M. St Marc.

3o Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le 3me district de cette ville, formant l'encoignure nord des rues Ste Anne et des Remparts, mesurant, au pied du roi, trente pieds six pouces de face à la rue des Remparts sur quatre-vingt-six pieds de profondeur et face à la rue Ste Anne, borné sur la rue des Remparts par la propriété de Joseph Guillot fils, et sur la rue Ste Anne par la propriété de dame veuve de Trémé: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison basse à rez-de-chaussée, cuisine à étage, le tout en briques et couvert en ardoises. Ledit terrain est désigné sous le numéro un sur un plan dressé par [illegible], voyeur de la ville, annexé à un acte du 1838 au rapport de W. Y. Lewis notaire. Cette propriété est occupée par [illegible]

4o—Une portion de terrain située au faubourg Marigny, de cette ville, rue des Champs Elysées entre les rues de la Levée et de la Victoire, faisant partie du terrain désigné sous le numéro quatre, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le vingt-neuf mai mil huit cent trente-six, et annexé à un acte de dépôt de trois plans, [illegible] au rapport de Félix de Armas, notaire, [illegible]

[illegible]

Termes et conditions:—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit de la date de la vente [illegible]

[illegible]

MANDEVILLE MARIGNY, shérif de la paroisse d'Orléans
28 dec—jv9,19,29

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Jacob Lacknor vs. veuve Valentin Blanch et als.

CINQUIÈME Cour de district de la Nlle-Orléans, No 10,248—Action en partage.—En vertu d'un jugement rendu le 20 décembre 1855 et à moi adressé par l'honorable cinquième cour de district de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 janvier 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour un partage, à l'adjudication de:

[illegible]

MANDEVILLE MARIGNY, shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

La ville de la Nouvelle-Orléans vs C. & S. Todd.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,150.—En vertu d'un bref de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 29 de décembre 1855, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

L'esclave nommé TOM, nègre âgé d'environ 40 ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

MANDEVILLE MARIGNY, Shérif de la paroisse d'Orléans
27 déc—22,26,29

Samuel N. Pike vs Wm Vergier.

CINQUIÈME COUR du District de la Nlle-Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 29 de décembre 1855, à midi, [illegible]

[illegible]

MANDEVILLE MARIGNY, shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de [illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 28 décembre 1855, à midi, [illegible] portant la date du 14 décembre 1855, pour le compte de la succession de feu Levi Smoker:

Un Piano Forte, un coffre-fort et divers autres articles.

Conditions—comptant, sur livraison. 24 dec

Chargement du brick New World, de Malaga—Raisins, amandes, vins doux et piment.

PAR R. B. SYKES, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi 28 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan, No 40 rue des Magasins, par ordre de [illegible] dudit chargement: lesdites marchandises seront livrées aux acheteurs sur la levée pendant le déchargement du brick.

1400 caisses M R raisins, marque Clements,
1400 demi-caisses do do do
1400 quarts caisses do do do
1400 caisses Layers do do do
500 1/2 do do do do
500 1/4 do do do do
150 quarts de barriques vin de Malaga doux,
170 balles amandes tendres, sans coques,
120 barriques piment.

Conditions à la vente. 27 dec

Succession de veuve J. Bardon—Dans l'affaire de ces enfants mineurs.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1855, il sera vendu en vente publique le samedi 29 décembre 1855, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, les propriétés et les esclaves ci après décrits, appartenant à ladite succession:

1o—Un certain lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues St Louis, Romain, Derbigny et la promenade Carondelet, mesurant plus ou moins, (mesure américaine) 40 pieds de face à la rue St Louis, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

2o—Un lot de terre situé sur la rue des Français entre les rues d'Amour et Bons Enfans, mesurant (mesure américaine) 32 pieds 9 pouces de face à la rue des Français sur une profondeur de 84 pieds sur la ligne du côté de la propriété de Detroit Poucher, et sur une profondeur irrégulière sur l'autre ligne, et 25 pieds sur la ligne du fond. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Esclaves:

3o—Eugénie alias Jeanne, mulâtresse âgée d'environ 46 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, buvant quelquefois.

4o—Fanny, négresse âgée d'environ 65 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Termes et conditions:—Pour les propriétés foncières, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèques sur les propriétés vendues, et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité et endossés ou acceptés, et après l'échéance porteront 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

Pour les esclaves—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque, endossés à satisfaction et portant intérêt après leur échéance à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 27 nov—dec8,14,22,29

FROMAGES gras, de Hollande—25 boîtes fromages, en débarquement du United States, à vendre par FAURE & NORMAN, 26 nov 30 et 36, rue Royale

EN débarquement du navire Gorandale, venant de Bordeaux—
300 caisses fruits à l'eau de vie,
200 do cerises do do
100 do fruits au jus Teyssonneau.
A vendre par TH. CAPTAINE,
22nov 13, Tchoupitoulas

Pièces d'artifice.

UN assortiment complet de pièces d'artifice, comprenant en partie:

Pétards chinois,	Fusées américaines,
Chandelles romaines,	Mines,
Triangles,	Serpents,
Soleils,	Feux changés,
Feux grégeois,	Pétards ordinaires,
Saxons,	Pétards à double tête,
Pièces fixes,	&c., &c.

A vendre par H. M. BARLOW & co
27 nov—1m 38, rue du Canal

PIPES—1000 caisses pipes en terre, à vendre par C. T. BUDDECKE & co
22 nov 38, rue Poydras

PANIERS de provisions—1000 jeux de 4 paniers chacun, à vendre par C. T. BUDDECKE & co
22 nov 38, rue Poydras

EN magasin—25 barriques vin de Bergerac, à vendre par E. DESHAMPS,
No 22 rue St Louis

CAFÉ—300 sacs café, Rio prime, en magasin, et à vendre par W. P. [illegible] & co,
22 nov No 25, rue Tchoupitoulas

SARDINES à l'huile—100 caisses pièces nouvelles, [illegible] de boîtes, en débarquement des navires Grenadiers et Missouri de Bordeaux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & co,
4 dec—1m 27 Vieille Levée

VIN de Bourgogne—40 caisses Chambertin, en magasin, et à vendre par PREAU & COUTURE, 31 & 33 rue Gravier

HUILE d'olive—100 paniers des marques Jas Plagniol et Mlle Bon, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURE, 31 & 33 rue Gravier

EN débarquement du navire Orphan, venant de New-York—
100 paniers Champagne Piper, Heidsieck bouteilles et demi bouteilles.
A vendre par TH CAPTAINE,
13 Tchoupitoulas

POMMES SÈCHES—300 barils, Mechanics de Louisville, 50 barils de farine, en magasin: Oignons—300 barils oignons du Nord, pelures argentées.

Pommes sèches—100 barils pommes sèches nouvelles, séchées au soleil.

Pêches sèches—100 barils pêches sèches nouvelles, séchées au soleil.

Pommes de terre—2000 barils pommes de terre blanches, yeux violets et Mechanics.

Fèves—150 barils fèves blanches nouvelles (grosses et petites).

Fèves rouges—25 barils fèves rouges de Gallipolis.

Pommes de terre—200 barils grosses pommes de terre, Mechanics de Galena.

Aulx—300 cordons au nouveau d'Espagne.

En magasin et à vendre par DONNELLY, HERRERA & Co, 13 dec 10, Tchoupitoulas

WHISKEY—20 barils whiskey blanc [illegible] 60 de vieux Bourbon, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis

PAPIERS PEINTS.

DELCROIX, 162, rue de Chartres,

APPELLE l'attention des acheteurs sur son bel assortiment de papiers peints. On peut se procurer toutes sortes de papiers, [illegible]

[illegible]

DELCROIX, 162 rue de Chartres.

EN magasin—15 bqs vin rouge [illegible] [illegible]

[illegible]

FAURE & NORMAN, 26 nov 30 et 36 rue Royale

1856!

ALMANACH—1856.

Calculé pour la Louisiane, à vendre, en gros et en détail.

ALMANACHS

Comique—Prophétique—de Polichinelle, de la Mère Gigogne et des Demoiselles, etc. etc.

En vente chez VVE. HÉBERT & cie,
21 nov 149 rue de Chartres

FROST & CO.,

rue [illegible], No. 20, Nlle-Orléans, offrent en vente BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

WHISKEY—100 barils forte preuve et 50 barils rectifié, en débarquement du Michigan et City Belle, à vendre par Fco de FUENTES & co,
12 dec—8 20 Vieille Levée

VIN Porto—25 barils vin Porto imitation, à vendre par Fco de FUENTES & co,
20 Vieille Levée

WHISKEY—300 barils Bon, et 50 barils rectifié, en débarquement, à vendre par Fco de FUENTES & co,
14déc 20 Vieille Levée

CHAMPAGNE—100 paniers vin de champagne Vve Clicquot, à vendre par Fco de FUENTES & co,
14 dec 20 Vieille Levée

VINS—[illegible] caisses vin de Bordeaux diverses qualités, à vendre par Fco de FUENTES & co,
14déc 20 Vieille Levée

VIN blanc—30 barils Barsac et Sauterne, à vendre par Fco de FUENTES & co,
14 dec 20 Vieille Levée

FRUITS à l'eau de vie—20 caisses fruits assortis, à vendre par Fco de FUENTES & co,
14 dec 20 Vieille Levée

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne de Moncourt en bouteilles et demi bouteilles.

50 paniers Champagne de Venoge, en bouteilles, à vendre par Fco de FUENTES & co,
14 dec 20 Vieille Levée

WHISKEY—30 barils St Louis débarqués du bord du steamer Michigan, à vendre par Fco de FUENTES & Co
11dec 20 Vieille Levée

PICKLES et sauces anglaises—Un grand assortiment de pickles, sauces et condiments anglaises, de la maison Crosse et Blackwell, à vendre par DUNTZE & IKER
3 déc encoignure Royale et Canal

JAMBONS de Westphalie—[illegible] jambons de Westphalie d'une qualité très fine, à vendre par DUNTZE & IKER,
3 déc encoignure Royale et Canal

BEURRE de Goshen—50 barillets, 50 ½ do, choix, en débarquement des navires Gorham, Indiana et Vicksburg et à vendre par HE. RAINS & co,
22 déc 70 et 72, rue des Magasins

Académie de Dessin et de Peinture.

M. & Mme JANIER, peintres de portraits et professeurs de dessin.

INFORMENT le public et leurs anciens élèves, qu'ils viennent de transférer leur école de dessin et de peinture, [illegible]

Prix: $4 par mois.

[illegible]

Guérisons de Ponce, du Dr. John Dare pour les Opérations et Plomberies.

CES instruments, inventés par le Dr. Dare, de la Virginie, valent mieux que tous les autres pour guérir [illegible]

Ayant examiné les instruments dont il est question plus haut, je certifie qu'ils remplissent tous les rapports, devoir atteindre le but que se propose l'inventeur.

Nouvelle-Orléans, 14 février 1854.

WARREN STONE, M. D.

A vendre par SIMON HART, No. 7, rue du Camp.

METAL DE LA SILÉSIE.

CET article que l'on a tant admiré et qui s'est si bien vendu l'année dernière, est maintenant à vendre au No. 7, rue du Camp, où les anciens clients et les nouveaux sont invités à venir acheter. Il n'y a pas d'article à la Nouvelle-Orléans, dont les acheteurs aient été aussi satisfaits. Pourquoi dépenser de si fortes sommes, tandis que l'intérêt de votre argent vous [illegible] acheter des services de table qui ne sont ni moins brillants et coûtent dix fois moins. Il ne manquera aujourd'hui presque toutes les familles de table, qui sont admirés et qui leur ont été vendus [illegible]

SIMON HART, No. 7, rue du Camp

DURR—6 barils vieux Sherry; 20 do Madère; 2 pipes Madère; 2 pipes rhum de la Jamaïque; 30 barils vieille eau de vie de pêche; en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
5 déc 13 et 15, rue St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

Habillements pour cadets et enfants
PAR BLACHE & LEAUMONT.

AUJOURD'HUI [illegible] à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

Conditions à la vente. 28déc

Suite de la vente à l'encan du magnifique stock de montres et de bijoux diamants, etc. de C Roedon.

PAR L. A. LEVY, encanteur.

VENDREDI et samedi 28 et 29 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin de C Roedon, No 12, rue Royale, le reste du stock en magasin, comprenant belles montres, bijoux, diamants, bijoux, argenterie plaquée, etc., et un grand assortiment d'articles de fantaisie pour cadeaux de premier de l'an.

Conditions—comptant. 27 dec

Liqueurs, vins &c.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI 28 décembre 1855, à dix heures et demie, il sera vendu à l'encan, à l'entrepôt de M. F. Gros, rue l'Esplanade, entre Moreau et Victoire:

31 caisses marasquin grand modèle;
16 do curaçao do
42 do [illegible]
75 do liqueurs assorties;
22 do guignolet superfin;
34 do eau de noix et Danzick;
32 do liqueurs "Chartreuse;"
36 do vin rouge Lafitte et Médoc;
36 do vin blanc Sauterne;
8 paniers Champagne;
8 futailles Cognac;
36 paniers anisette;
2000 bouteilles vides pour sirop;
1000 ponponnettes vides pour marasquin;
500 cruchons vides pour curaçao;
500 bouteilles vides pour pepperment;
500 livres dragées.

La vente est positive.

Conditions à la vente. 27déc

[Vente renvoyée.]

Le yacht Challenge, fin voilier.

PAR J. L. CARMAN & Co.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 28 du courant, à midi, au nouveau Bassin:

L'excellent yacht Challenge, neuf et parfaitement construit sous tous les rapports, entièrement de chêne vert, chevillé en composition, une pinque [illegible] tra en fer sur la quille, de la proue à la poupe, d'un pied de large et six pouces d'épaisseur et portant un centre board de dix pieds. Le Challenge est du port d'environ 10 tonneaux, a 36 pieds de long et 11 de large, est gréé comme une goëlette, avec voiles, tentes, prélats, compas, ancres, câbles. Le tout est complet.

Conditions, comptant. 26 dé

Succession de B Valls.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 9 janvier 1856 à 11 heures du matin, il sera vendu au Magasin de M. H. Meagree, exécuteur testamentaire, No 31 rue de la Commune, par ordre de l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans portant la date du 3 décembre 1855, et à son adresse:

29 pipes de genièvre, 50 caisses fromage de Hollande, importation directe. Egalement—20 caisses amandes sans coque.

Ces marchandises seront vendues à long terme et avec droit au drawback.

Conditions: Au-dessous de $300 comptant, $200 à $400, 60 jours, 500 à $1000, 4 mois et au dessus de $1000, 6 mois en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire de B. Valls. 27déc

BELLE RÉSIDENCE DE FAMILLE.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 29 décembre 1855, à midi, il sera vendu, à la Bourse St Louis, la belle propriété ci-après décrite:

Un terrain situé dans l'ilet borné par les rues Canal, Marais, St-Louis et Villeré, mesurant 32 pieds face à la rue Canal, sur 146 pieds de profondeur plus ou moins; le tout entre lignes parallèles; garage et banquettes pavés. Ensemble une maison haute couverte en ardoises, bâtie à la fin de l'année 1852, avec colonnes sur le devant formant une galerie haute et basse; la même répétition a lieu sur le côté qui regarde la cour. La maison contient quatre appartements, cabinet et boudoirs avec grottes dans chaque chambre et un cabinet, cuisine haute contenant quatre chambres, lieux d'aisance, citerne, water works dans la cour.

Sur le devant de la maison se trouve un très joli jardin, dessiné anglais et nouveau, mesurant 32 pieds face à la rue Canal sur 100 pieds de profondeur.

La plantation de ce parterre est tout ce qu'il y a de plus recherché en fait d'arbres fruitiers et de plantes d'agrément.

Le jardin possède dans son centre un hydrant de water-work toujours prêt à fournir de l'eau pour les besoins des plantes en été.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque spéciale sur la propriété et 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à l'échéance; et en cas de non paiement 8 pour cent jusqu'à final paiement. 12déc—7

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

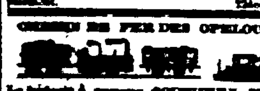

Le bateau à vapeur SOUTHERN STAR, de la Nouvelle-Orléans à Franklin, servi avant au pied du jour.

LE beau bateau à vapeur SOUTHERN STAR, de [illegible] [illegible], les mardis et jeudis [illegible] de [illegible] Franklin et les ports intermédiaires. Pour le transport [illegible] J. E. CALDWELL & Co. 7 Bank Place

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.

Ce chemin est maintenant ouvert d'Alger à Tigerville, sur le Bayou Bœuf, distance de 80 milles, et transporte les passagers et le fret.

TRAINS DES PASSAGERS.

Partant du Dépôt, à Alger tous les jours, à 8 heures du matin [illegible]

[illegible]

Prix—$3 pour aller, et autant pour revenir.

[illegible]

23 oct— A. B. SEGER, vice président.

POMMADE CONTRE LA CALVITIE.

(Pour la croissance des cheveux.)

LE soussigné invente une pommade, qui ne peut à nuire, n'a [illegible]

[illegible]

Seul dépôt au coin des rues Toulouse et Bourbon.

D. PEREZ, pharmacien, (de l'Université de Paris.)

27 oct—

DÉPÔT DE DRAP DE BILLARD.

Des premières Fabriques Françaises.

P. LEVERRIER, rue de CHARTRES, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de drap pour billard, et que, d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours au plus grand complet son assortiment.

A LOUER.—Le premier étage du magasin situé à l'encoignure des rues Chartres et Bienville, au-dessus de l'établissement de Boisse. Ce local est très convenable pour un dépôt d'importation de marchandises.

S'adresser chez J. BOISSE, sur les lieux. 16 oct

A LOUER,

UNE MAISON A DEUX ETAGES des rues Franklin No 56, entre Bienville et Conti, contenant huit chambres, une chambre pour domestique; belle cour et jardin. S'adresser sur les lieux. 29 oct—

EN magasin et à vendre par le soussigné:
100 paniers guignolet d'Angers, importé,
200 do anisette fine, E Pernot, importée,
20 do kirsch do do
120 do vermouth de Noilly & co do
200 do muscat de Frontignan, do
100 do eau de fleurs d'oranger,
100 do cerises et fruits assortis à l'eau de vie,
20 barils vin blanc Haut Sauterne,
150 barriques vin rouge, diverses qualités,
20 barils vinaigre de vin blanc,
200 paniers vins de champagne div. marques,
20 dame-jeannes anis de Mayorque importé,

Vins de madère, sherry, porto, cognacs des meilleures marques, irish et scotch whiskeys, rum de la Jamaïque et un assortiment complet de conserves alimentaires de Bordeaux et de Nantes.

100 caisses liqueurs extra fines,
100 do do surfines,
200 do do fines,
500 paniers anisette extra-fine, surfine et fine,
100 caisses curaçao de Hollande, superfine,
120 do marasquin de Zara, do
50 do Baker's bitter, Gouley's do
50 do absinthe et kirsch,
50 do eau de vie de Dantzick et crème de thé,
50 do cherry bounce supérieur,
50 do peppermint et eau verte, et toutes sortes de liqueurs en barils, telles que: anisette, curaçao, marasquin, bitter, peppermint, kirsch, cherry-bounce, &c. &c. sirops en [illegible] &c.

20 dec HENRY VALETON, 90 St Louis

J. VINCENT,

ENCOIGNURE ST PIERRE ET ROYALE,

P. LEFEVRE, Successeur.

OUVERTURE DU SALON DES DAMES.

M. LEFEVRE informe le public que l'ouverture d'un salon pour les Dames aura lieu samedi prochain, et que ledit salon sera ouvert tous les jours de puis midi jusqu'à la sortie du théâtre.

[illegible]

UN LUNCH SPLENDIDE,

Composé des mets les plus délicats, tels que *Galantine truffée, Dinde Truffée, Filet de bœuf Mayonnaise de volaille, Jambon de Westphalie, Langue fourrée, Vol au vent aux champignons, Suprême de volaille, Filet de truite à la tartare, Cuisse de poularde à la milanaise.*

Charlotte russe, Riz au lait, Gelée au rhum, Café au lait, Macaroni, Mille-neur, &c &c.

VIN DE BOURGOGNE, VIN DE GRAVE SEC, VIN DE LUNEL MUSCAT, VIN DE BORDEAUX, VIN DE CHABLIS, VIN DE JOHANNISBERG, VIN DE TOCKAY, VIN ROUGE DE MAGNERLILLE, CHAMPAGNE.

M. F. LEFEVRE se charge de la confection des Ambigus pour Soirées, Réunions de famille, Mariages, Baptêmes, Repas de corps, Banquets, &c.

Le public est averti que la maison Vincent (F. Lefevre successeur), n'a rien de commun avec l'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU COIN DES RUES DU CANAL ET CAROUNDELET et tenu actuellement par J. FIGUIÈRE.

1 nov—

GRAND DEBALLAGE.

GODCHAUX FRERES,

107 & 108 rue Vieille Levée.

VIENNENT de recevoir le complément de leur assortiment d'Habillements confectionnés ainsi qu'un grand choix d'articles d'importation française, tels que: chemises blanches, de de couleur, do pour jeunes gens.

Cols et cravates nouveautés.

CHAPEAUX

Feutres gris et noirs Wide-awake et Planteurs, do français gris et mode Jérome et impériale, do do do 1/2 haute forme, do do do Lamartine,

Casquettes tous genres, de fantaisie pour enfants.

MM. Godchaux frères remercient leurs amis et le public en général, de leur bienveillant patronage, et les prient d'être convaincus que leur nouveau système d'affaires, et les soins qu'ils apportent à la manufacture de leurs produits, joints à leur longue expérience ne peuvent qu'être des plus profitables à leurs acheteurs. Leur but étant la réduction des profits en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires.

13 dec

Magasin bon marché.

DUREL & KUNTZ,
RUE ROYALE.

APPELLENT l'attention sur les articles suivants, qu'ils viennent de recevoir:

Cols Jaconat, do mousseline,
Manches Jaconat, robes brodées pour enfants,
Corsages brodés pour enfants, chemisettes Jaconat et mousseline, bandes do do,
Mouchoirs brodés, mouchoirs à festons,
Robes mousseline brodée, cols crêpe noir,
Cols dentelle, crêpe blanc et noir,
Voiles dentelle noire, boléro fil,
Dentelle valenciennes, do anglaise,
Do fil, do soie noire, do coton,
Gants de peau, châles crêpe de Chine,
Talmas en drap.

Articles de ménage,

Tels que: Toiles à drap, 10 1/4, 11 1/4 et 12 1/4, coton à drap, 12 1/4, courtepointes blanches et couleur, couvertures anglaises, couvertures molleton, damassé blanc et écru, serviettes unies et damassées, couvertures de table unies et damassées, serviettes à franges, flanelles blanches et couleur, coton bleu et écru, toile pour tables, couvertures d'enfant, damas laine, mousseline pour rideaux.

Nous offrons aussi tous nos articles d'hiver à un grand rabais.

Nous invitons les dames à venir examiner.

DUREL & KUNTZ, 86 rue Royale,
17 déc entre Bienville et Conti

[illegible] A L'ENCAN.

[illegible] allemandes avariées
PAR BLACHE & LEAUMONT.

AUJOURD'HUI 28 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77, pour compte de qui il appartiendra, une partie de vitres allemandes avariées et avariées à bord du navire Sheridan, capt. Cook, venant d'Anvers.

Conditions—comptant 27déc

Chapeaux, Habillements, chemises blanches, caleçons, etc. etc.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

VENDREDI, 28 courant, à 10 heures du matin il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres 77—une facture de chapeaux assortis,

Aussi—un assortiment d'habillements d'hiver, chemises blanches, caleçons, etc.

Conditions à la vente. 27déc

Meubles sans limite.

PAR J. EUGENE TOURNÉ.

AUJOURD'HUI vendredi 28 courant à 11 heures, il sera vendu sans réserve, rue Dauphine, près la rue Bienville:

Un ameublement comprenant, lits, armoires, side boards, sofas, tables en acajou, vaisselle, fourneaux, etc.

Conditions—comptant. 28 déc

Succession de J. B. Perrard.

Maison et Terrain sur la rue Bienville.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le SAMEDI 29 décembre 1855, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, pour le compte de ladite succession:

Une portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Canal, Marigny et Claiborne, ladite portion mesurant 27 pieds de face à la rue Bienville, sur 173 pieds 5 pouces et l ligne de profondeur. Ensemble la maison haute contenant quatre chambres, hangars, latrines, &c.

Termes et conditions:—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à leur échéance, et 8 pour cent par an depuis leur échéance jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur [illegible] les coupons des billets dus, et au transfert à la police aux vendeurs. 28 déc—4 f

Succession de Levi Smoker.—Vente au comptant sans réserve, de baux de magasins situés dans la rue Tchoupitoulas.

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, encanteur

SAMEDI, 29 décembre 1855, il sera vendu à l'encan, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable F.H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 14 décembre 1855, pour le compte de la succession de feu Levi Smoker:

Les baux non expirés de certains terrains et bâtisses situés dans la rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos 243, 245 et 247. Les deux premiers terrains étaient occupés par feu Levi Smoker et le dernier par M. M. Gottschalk. Lesdits baux sont pour huit ans à partir du 1er novembre 1853, à raison de [illegible] par mois. L'acquéreur devra assumer le paiement de ce montant et remplir toutes les autres conditions desdits baux. On peut en voir la copie au bureau des encanteurs.

Conditions:—Au-dessus du montant assumé, comptant.

L'acte de transfert pardevant M. C. L. Marshall, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 dec—19,22,27 29 dec

APPRENEZ L'ANGLAIS!!!

CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, presque pour rien, sans dégoût et travail, par une pratique aisée et agréable, sont invités à s'inscrire chez le professeur MELMON, No. 5, rue St-Charles. Tous les LUNDIS il se formera des classes de 5 à 6 personnes, pour les dames et les messieurs respectivement. (On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti.

CIGARES—En débarquement du brick Wm Clark, venant de la Havane, une grande facture des meilleures marques de cigares de la Havane, telles que Sol, Rio Sella, Nicotiana, Cachucha, Heroine, Reservados, Granadas, Currato, Florida, &c &c.

A vendre par LABORDE & ESPINE,
22 dec 53, Nlle-Levée, en face du Natchez Alley

SANGSUES!—SANGSUES!

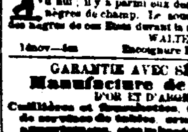

L. PROVOST, au grand dépôt central, rue Bourbon 172, entre Toulouse et St Pierre

A constamment en main un grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 8 déc

SUCRE—375 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par S. DE VISSER & Co,
12 dec 74, rue des Magasins

Nègres à vendre.

UN grand nombre de Nègres de choix de la Virginie et du Maryland sont arrivés aujourd'hui, il y a parmi eux des domestiques et des nègres de champ. Le soussigné aura toujours des nègres de ces États durant la saison.

WALTER L. CAMPBELL
1nov—6m Encoignure Esplanade et Moreau

GARANTIE AVEC SÉCURITÉ.

Manufacture de Plaqué

D'OR ET D'ARGENT.

Cuillères et fourchettes, et toute espèce de services de tables, couverts d'églises, et appartements, ornemens et [illegible] &c, &c.

133, RUE DE CHARTRES,

Près de l'encoignure Toulouse.

C. ROUYER,

Galvanisateur, doreur sur bois, argenteur et [illegible]

[illegible]

UNE expérience de dix années et les nombreuses recherches qu'il a faites pour perfectionner et simplifier son travail, lui ont fait mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans où il réside depuis six ans. Il s'est fait une nombreuse clientèle parmi les principaux hôtels et restaurants de la ville, et c'est ce qui lui a donné une grande réputation pour le perfectionnement de son travail et la modicité de ses prix.

Réparations de montres et de bijoux.

Achat d'or et d'argent. 7oct—1anpe

Porter Stout égale.

EN bouteilles et demi bouteilles, de première qualité, en débarquement du navire Ostonthe, venant de Liverpool, à vendre par J. Y. DE EGANA,
13 dec 47, rue Bienville

P. DUREL & Co.,

Marchands de fournitures de bureaux, imprimeurs, relieurs et fabricants de livres en blanc.

RUE DE CHARTRES, No 37,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients et au public en général, qu'ils ont reçu un grand et complet assortiment de fournitures de bureaux, qu'ils vendent aux prix les plus modérés, et espèrent pouvoir satisfaire tous les acheteurs.

L'attention du public est appelée sur les articles suivants, que font partie de leur approvisionnement:

LIVRES EN BLANC.

Grands livres, journaux, brouillards, livres de factures, d'échéances, de caisse, de banques, de reçus, de copie de lettres, de banques, &c. &c.; livrets de notes, de connaissements, de change, de traites de billets, &c. &c.

PAPIERS.

Impérial, super-royal, medium, demy, folio-post, folio-post pour chèques, papier blanc et bleu pour bordereaux, papier à écolier, papier à lettres de diverses grandeurs, papier à billets, papier à dessins, papier à sucre, &c.

ENCRES.

Encres à écrire et à copier de Maynard & Noyes, de Butler, de Arnold, de Blackwood, de Thaddeus Davids, de J. B. Barber, de Wilson Kidder et autres.

ENCRIERS.

Encriers patentés de Bells, de Whitney et de Draper. Aussi, des encriers à pompe, en verre, en liège, en bronze, en porcelaine, en bois ainsi des encriers de poche.

PLUMES.

Plumes d'or de Brown, de Dawson, Warren & Hyde de Myer Phinette, de Morduss, &c. Plumes d'acier de Perry, de Gillott, de Lemnon, de Rhodes Wells & Co, de Rhodes & Fils, de Kell & Co, &c. &c.

CIRE A CACHETER.

Cire rouge, écarlate, noire, bronze et couleurs assorties.

PAINS A CACHETER.

Rouges, noirs, couleurs assorties; aussi grands pains pour notaires.

BLANCS.

Blancs pour la Douane, pour les notaires, pour les encanteurs, pour navires, steamers, bateaux à vapeur, reçus de drogs, baux, traites, billets à ordre, billets d'enterrement, &c. &c.

ARTICLES DIVERS.

Balances pour lettres, ficelles en couleurs, livrets métalliques, couteaux d'ivoire, cartes de visite, calendriers de bureaux, porte-plumes en or, argent, ivoire, en os, &c. &c. sabliers, boîtes à sandarac, à pains à cacheter, à allumettes, coupes papier en acier, fer-blanc, ivoire, os et bois, boîtes en fer-blanc pour la banque, boîtes de mathématiques, boîtes de couleurs, pinceaux, canifs, ciseaux et rasoirs de Rodgers et de Crookes, porte-cartes, portefeuilles de bureaux avec index, cartes à jouer, dominos, baguettes, jeux d'échecs, enveloppes blanches et jaunes, encre à marquer, crayons, plumes d'oie, &c. &c. &c.

Un grand assortiment de presses à copier les lettres.

Attachés au magasin sont une grande imprimerie et un grand établissement pour reliure, où tous les ordres seront exécutés avec élégance et promptitude, à des prix réduits.

Nous espérons que nos amis s'adresseront à nous avant d'aller acheter ailleurs; nos prix étant aussi modiques que possible, nous comptons sur la bienveillant appui du public. P. DUREL & Co.,
dec8 No 37, rue de Chartres

Banque d'Epargnes de la Nelle-Orléans.

Bureau, No. 61, rue du Camp.

Incorporée par acte de la législature, le 15 mars 1855.

LE Bureau de cette institution sera ouvert, pour le recevoir des dépôts, tous les jours (excepté le dimanche), de 9 heures à 3 heures, et le samedi, de 5 à 8 heures du soir.

Des dépôts d'une piastre et plus seront reçus.

L'emploi des fonds est strictement limité, par l'acte d'incorporation, aux dettes publiques des États-Unis, de l'Etat de la Louisiane et la ville de la Nouvelle Orléans.

Prêts sur hypothèque, sur des propriétés améliorées et non hypothéquées, dans les limites de la ville de la Nouvelle Orléans, n'excédant pas 50 pour cent la valeur au comptant.

Prêts sur actions des Banques incorporées à la Nouvelle Orléans, n'excédant pas soixante pour cent du taux du marché.

Les intérêts ou les bénéfices provenant de l'emploi des fonds seront distribués tous les six mois entre les personnes qui auront déposé de l'argent.

Aucun directeur ne pourra, directement ou indirectement, emprunter de l'argent ou recevoir un salaire quelconque.

Des certificats de dépôts, portant un intérêt sur lequel on s'accordera, seront émis pour des sommes de $1000 au moins, déposées pour un temps spécifié.

DIRECTEURS:

George Eustis,	A D Kelly,	William Vogel,
W N Mercer,	Geo Urquhart,	R B Sumner,
G C Duncan,	A Heine,	George Jonas,
Wilhelmus Bogart,	P N Wood,	Thos A Clark,
Thos A Adams,	E A Bradford,	D D Withers,

W N Mercer, Président.
A D Kelly, }
Wm Vogel, } Vice-Présidents.
R B Sumner, }

D. D. WITHERS, Trésorier.

N. B.—On peut se procurer, au bureau, des exemplaires de l'acte d'incorporation et des règlements.

9 av—Sjeuu—1 an

47 *RUE DE CHARTRES* 47

Magasin de Draps, gilets, Casimirs, étoffes, et de fournitures de tailleurs.

F. MESSIC,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, ses nouvelles marchandises d'automne et d'hiver, telles que:

Draps noir fin français,
do do extra fin do
do bleu différentes nuances,
do marron,
do vert,
do castor bleu,

Satin laine noir de toute qualité, fin et extra fin, Un assortiment complet de casimirs fantaisie du dernier goût, ainsi que gilets velours, peluche, soieries façonnées, tartans, etc.

Les prix de ces marchandises étant fixés au plus bas, MM. les tailleurs et le public en général sont priés de venir les visiter avant d'acheter ailleurs.

WHISKEY—100 demi barils whiskey Monongahela, cerclés de fer, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
17 dec No 33, rue Tchoupitoulas

F. [illegible],

MARCHAND DE GRAINES, BOTANISTE,

[illegible], rue des Ursulines.

Vient de recevoir par la barque Butcher, et par les steamers Crescent City et Granada, un immense assortiment, comme suit:

Oignon,	Concombre,	Piment,
Poireau,	Cresson,	Pimprenelle,
Asperge,	Épinard,	Poirée, (ou bette)
Betterave,	Gourgane,	Pois, de plusieurs
Carotte,	Laitue,	variétés,
Céleri,	Melon,	Radis, do do
Cerfeuil,	Mâche (ou doucette)	Romaine,
Chicorée,	Navet,	Salsifis,
Chou,	Panais,	Sauge,
Chou navet,	Persil,	Thym,

Ainsi qu'un bel assortiment de GRAINES DE FLEURS, dont le détail est trop long pour être mentionné.

Il a aussi des plantes de Magnolia, des Orangers, des Rosiers, &c. &c. en grande quantité.

M. B.—Le soussigné a en spécialité à lui adressées, pour les semences des Légumes et plantes de la célèbre maison Briell, seront également remplies promptement, aux prix du catalogue descriptif inséré dans le "Southern Rural Almanach" de ce gentleman, déjà publié pour l'année 1856. 28 nov